



Vol d'objet dans un magasin

Par **mireil_old**, le **27/07/2007** à **17:43**

Bonjour, ma fille majeure a été arrêté par un agent de sécurité, à la sortie d'un magasin, pour vol d'objet, d'un montant de 3euros.Elle a immédiatement payé l'objet dérobé et signé une déclaration que lui à fait signer l'agent, puis elle a pu partir.Que risque t-elle? Y aura t'il une suite ou un écrit dans son casier judiciaire.Merci

Par **Adam Kadamon**, le **20/08/2007** à **11:45**

Bonjour,

Ce type de déclaration est transmise au procureur de la République. Etant donné l'importance du préjudice et le fait qu'il y ait eu régularisation, je doute qu'il décide de poursuivre.

Cordialement.